

Taxe

d'apprentissage

le cnam

Investissez dans l'avenir avec nous !

2024



Nos habilitations

Pour la partie fraction des 13% (solde) :
le Cnam
code UAI : 0753471R
Siret 197 534 712 00017

Le Cnam

en bref

Nos 3 missions



- ▶ **La formation professionnelle supérieure tout au long de la vie** pour développer les compétences des jeunes et des adultes.
- ▶ **La recherche scientifique et technologique** pour favoriser la compétitivité des entreprises.
- ▶ **La diffusion de la culture scientifique et technique** pour transmettre, à toutes et à tous, le goût de l'innovation.

554

enseignants
titulaires
ou contractuels

1 000 000

d'anciens

7 000

alternants

60 000

auditeurs

2 000

intervenants
issus du monde
professionnel

La force d'un réseau

Le Cnam est présent sur tout le territoire national et à l'international :

- ▶ 20 centres régionaux ;
- ▶ 230 centres d'enseignement.

Nos priorités stratégiques

La réussite de toutes et tous

La réduction des inégalités dans l'enseignement supérieur est une priorité pour le Cnam. À titre d'exemple la création de l'École Vaucanson permet à des bachelierères et bacheliers professionnels d'accéder à une licence générale par la voie de l'apprentissage.

Le Cnam, acteur de la mobilisation nationale pour l'apprentissage

Aux côtés des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, le Cnam est mobilisé pour l'apprentissage en faveur de l'emploi des jeunes et œuvre à innover en matière de pédagogie de l'alternance.

Des formations d'excellence qui répondent à vos besoins

De bac à bac+8, l'offre du Cnam couvre de nombreux secteurs d'activité et différents métiers et fonctions. Le Cnam forme des jeunes et des adultes partout en France mais aussi à l'étranger. Le Cnam vous accompagne dans la valorisation des compétences de vos salariés. Il est au service des acteurs du monde économique.

Le numérique au service de la formation

Une large partie de l'offre de formation du Cnam est déployée à distance en *e-learning* et via un espace numérique de travail. La qualité des Mooc et des Spoc du Cnam est reconnue par le grand public comme par les dirigeants de grandes entreprises ainsi que par nos interlocuteurs dans les OPCO.

L'innovation pédagogique

Le Cnam renouvelle ses modalités pédagogiques pour les adapter à la diversité de ses publics en développant, par exemple, les classes inversées avec pédagogie par projets. Il répond avec réactivité aux besoins en compétences des entreprises en associant l'expertise de ses enseignants-chercheurs à celles d'intervenants du monde professionnel.



Solde de la taxe d'apprentissage

Pourquoi verser le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage au Cnam ?

Trois bonnes raisons de soutenir avec vos dons, la réussite de NOS élèves, VOS futurs talents :

1- Comment la taxe d'apprentissage contribue à l'expertise de nos enseignements ?

Les sommes récoltées au titre de la taxe d'apprentissage participent au développement de l'enseignement des élèves, avec des résultats concrets ! Elle permet à notre établissement la création de nouveaux programmes, l'embauche de nouveaux intervenants, le développement d'opportunités internationales, le déploiement d'outils digitaux dernière génération, ou encore l'organisation de colloques, conférences et séminaires.

2- La taxe d'apprentissage, ce n'est pas seulement une histoire d'impôt ...

...c'est aussi une histoire de partenariat entre vous et notre établissement. Soutenez le Cnam et investissez dans l'amélioration continue de la qualité de nos formations, et dans l'employabilité de nos élèves. C'est l'occasion pour nous de développer des relations privilégiées avec vous, pour que nos formations répondent au mieux à vos besoins.

3- Le Cnam : agilité et innovation

Deux valeurs fortes portées par notre établissement. Cela se traduit par une veille permanente sur les nouvelles technologies, sur vos attentes et sur les besoins de nos élèves.

Le Cnam est une institution inclusive en ouvrant ses portes et en accompagnant tous les profils, quels que soient leurs filières

de formation ou leur milieu social. Votre contribution à la taxe d'apprentissage, nous permet d'accompagner nos élèves dans la construction de leur projet professionnel.

Le solde des 13% de la taxe d'apprentissage participe ainsi à l'évolution de notre mission et à la formation de nos futurs diplômés. Aujourd'hui, avec le Versement de la taxe d'apprentissage, vous avez le pouvoir de participer à la formation de nos élèves, qui deviendront les acteurs de vos succès !

Comment verser au Cnam le solde de 13% de la taxe d'apprentissage 2024 ?

En 2022, et pour la dernière fois, votre entreprise a eu la possibilité de verser son solde de la taxe d'apprentissage à l'une de nos formations. À partir de 2023, ce sont les Urssaf qui collecteront directement auprès de vous ce solde de 13%.

Celles-ci seront chargées de reverser les fonds aux établissements habilités, désignés par les entreprises via une plateforme dédiée.

Plus d'informations à venir sur la nouvelle plateforme de collecte.

Lors de votre versement et pour vos déclarations, vous aurez besoin de renseigner l'identifiant d'Unité administrative d'immatriculation (UAI) de l'établissement bénéficiaire. Le code UAI du Cnam est le suivant : 0753471R
Vous pouvez, si vous le souhaitez (facultatif), cibler une ou plusieurs formations en indiquant son intitulé lors de votre versement. Vous retrouverez l'ensemble des formations de l'établissement éligibles en consultant le site de la préfecture de Paris et sur notre site.

<https://entreprises.cnam.fr/taxe-d-apprentissage/>
rubrique Liste des formations.

Pour nous contacter

01 58 80 84 67
taxe.apprentissage@cnam.fr
<https://entreprises.cnam.fr/taxe-d-apprentissage/>